



Le 6 mai 2026

**Modalités de mise à disposition des informations relatives
à l'Assemblée générale du 4 juin 2026**

Les actionnaires de la Compagnie de Saint-Gobain sont invités à participer à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 4 juin 2026 à 15 heures à la Salle Pleyel, 252 rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) du 1^{er} avril 2026 et l'avis de convocation au BALO du 6 mai 2026. Les modalités de participation et de vote figurent dans ces avis.

Les renseignements et documents prévus par les articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce sont disponibles sur le site Internet de la Société.

Tout actionnaire peut également en prendre connaissance au siège de la Société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

Les informations et documents relatifs à cette Assemblée, visés à l'article R. 22-10-23 du Code de commerce, figurent sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : www.saint-gobain.com/fr/finance/assemblee-generale.